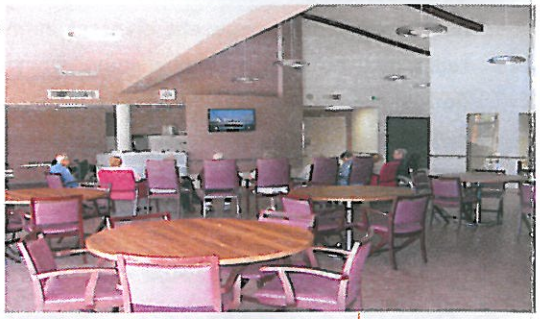

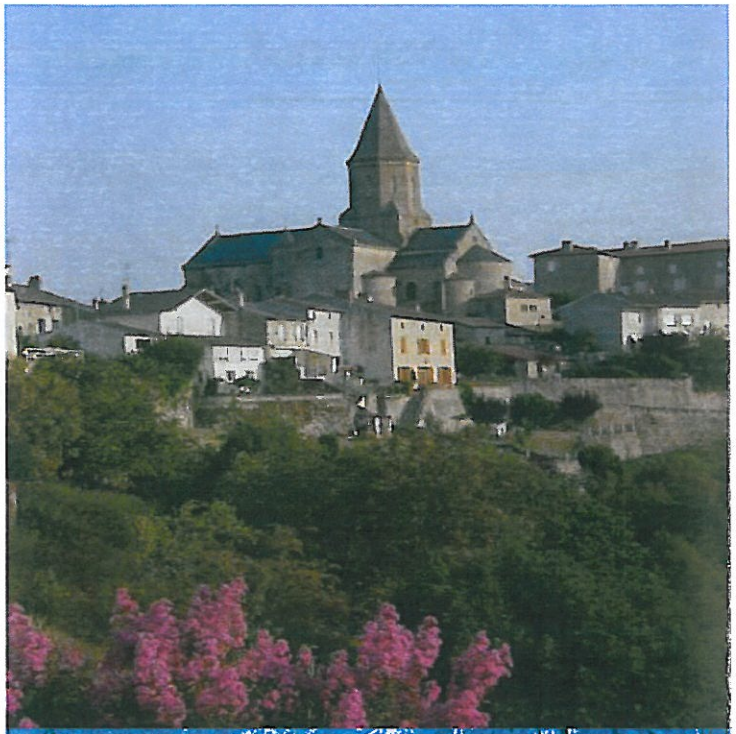

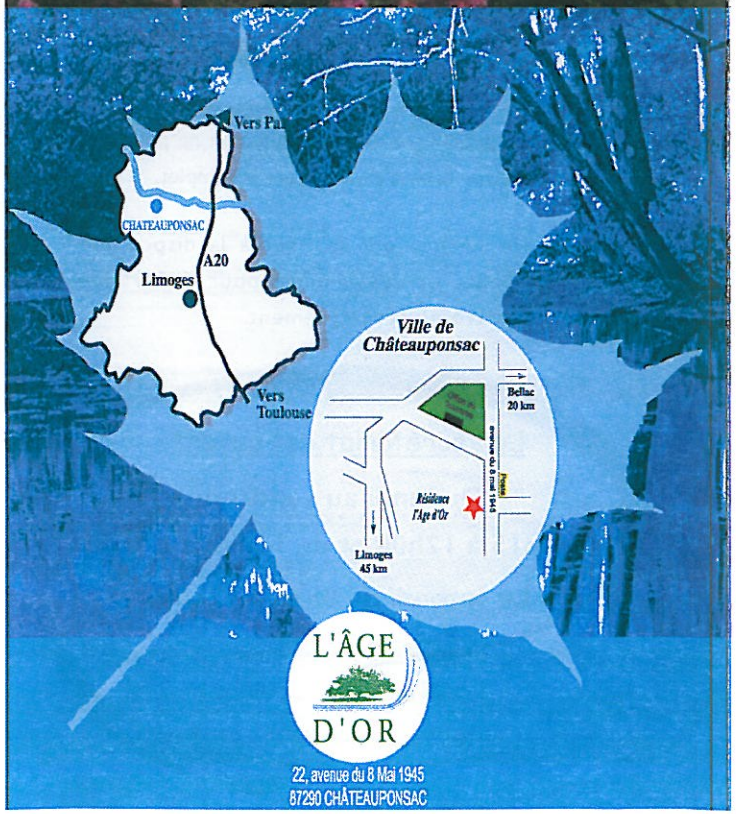

L'ÂGE D'OR

Résidence de l'Age d'Or

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.)

Maison de retraite médicalisée

Unité pour personnes désorientées (U.P.A.D)

Foyer-logement

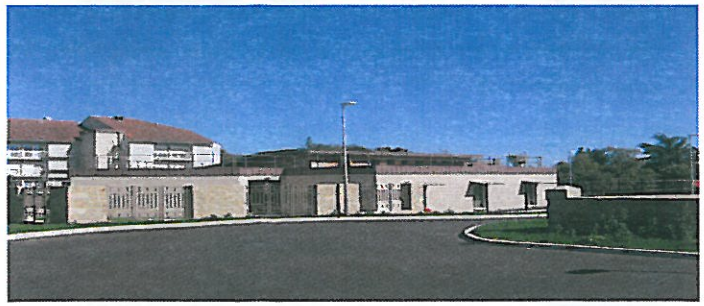

22 Avenue du 8 Mai 1945

87290 CHATEAUPONSAC

Tel: 05.55.76.53.23

Fax: 05.5576.33.27

ehpad.chateauponsac@wanadoo.fr

L'E.H.P.A.D. :

L'E.H.P.A.D. dispose de 62 places réparties en deux unités: l'unité d'hébergement médicalisée et l'unité pour personnes âgées désorientées (U.P.A.D.).

L'établissement ne comporte que des chambres individuelles toutes équipées d'un cabinet de toilette et W.C. Certains logements, plus spacieux peuvent être proposés à des couples.

L'unité d'hébergement médicalisée accueille 48 personnes de plus de 60 ans, seuls ou en couple, en situation de perte d'autonomie physique ou psychique. Une surveillance médicale et des soins sont assurés en continu notamment par des infirmiers, des aides-soignants, des aides médico-psychologiques...

L'U.P.A.D. s'adresse à une population très ciblée affectée par la maladie d'Alzhzeimer (ou troubles apparentés) présentant des troubles du comportement. Les 14 chambres de cette unité sont réparties autour d'une vaste salle commune comportant notamment un espace de culinothérapie et une zone d'animation.

Le Foyer-Logement :

Les 26 studios s'adressent aux personnes autonomes et valides qui souhaitent rompre l'isolement, avoir un cadre de vie sécurisé, accéder à un appartement plus petit, ou profiter des activités en commun. Le foyer-logement est une formule intermédiaire entre l'EHPAD médicalisé et le domicile ou les résidents peuvent bénéficier de services collectifs facultatifs (restauration, blanchisserie,...). Le foyer-logement n'est pas médicalisé et n'assure pas de soins en interne. Cependant, comme à domicile, il est possible d'avoir recours à des services extérieurs (aide à domicile, infirmiers...) et bénéficier de l'A.P.A. à domicile.

Les formalités administratives d'admission:

Le dossier d'admission est à retirer auprès du secrétariat de l'établissement ou adressé, sur demande, par voie postale. Il comprend une partie administrative qui doit être complétée par le futur résident ou ses proches et un dossier médical qui doit être renseigné par le médecin qui suit habituellement le demandeur (ou hôpital).

Le dossier d'admission ne peut être valablement enregistré que lorsque l'ensemble des pièces demandées a été produit, et aucune admission ne peut être prononcée sur la base d'un dossier incomplet.

Le *service administratif* se tient à la disposition des résidents et des familles pour toute aide administrative ou renseignement.

Le secrétariat est ouvert :

Du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
Le samedi de 8h15 à 12h00.

L'animation à l'EHPAD:

L'entrée en E.H.P.A.D. ne signifie pas l'arrêt de toute activité. Pour préserver l'indépendance de chacun, des ateliers variés animés par l'animatrice et les membres de l'équipe sont proposés aux résidents en fonction des goûts et des capacités de chacun.

Ils permettent les échanges avec d'autres structures, avec les autres résidents et avec le personnel dans une ambiance conviviale.

Le planning d'animation est établi pour le mois et tenu à disposition des résidents.

Des sorties sont proposées régulièrement aux résidents. Les familles qui le souhaitent peuvent participer en tant qu'accompagnant bénévole à ces événements. Fête de noël, spectacles, sont autant d'occasions de partager un bon moment.

Le personnel de l'établissement et les intervenants extérieurs proposent diverses animations telles que: ateliers mémoire, jeux, gymnastique douce, sorties, spectacles, visites, promenades, rencontres inter générationnelles, séances cinéma, bricolage, loto, lecture,...

La Résidence de l'Age d'Or est un établissement public géré par le Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.). de Châteauponsac.

L'établissement est implanté au cœur du bourg à proximité de tous les commerces et services.